



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 71 b) de l'ordre du jour provisoire*

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée : application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Note du Secrétariat

1. Aux paragraphes 15 et 16 de sa résolution 71/181, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général, conformément à sa résolution 68/151, de revitaliser et de relancer les activités opérationnelles du groupe d'éminents experts indépendants et, à cet égard, de veiller au bon fonctionnement du groupe en pourvoyant les postes vacants d'ici à la fin de mars 2017 au plus tard, conformément à sa résolution 56/266.
2. L'Assemblée générale a également renouvelé son invitation, faite au Conseil des droits de l'homme au paragraphe 16 de sa résolution 68/151, de veiller à la notoriété du groupe d'éminents experts indépendants, à sa participation effective et à l'utilisation optimale de ses riches connaissances et de son expérience au sein de ses organes subsidiaires chargés d'assurer le suivi systématique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de mettre en œuvre de façon effective la Déclaration et le Programme d'action de Durban, et a demandé à cet égard au Conseil de lui présenter un rapport d'activité à sa soixante-douzième session.
3. Dans ce contexte, le Secrétariat souhaite par la présente informer l'Assemblée générale que les éminents experts indépendants Hanna Suchocka et Edna Maria Santos Roland ont participé à la quatorzième session du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, tenue à Genève du 5 au 14 octobre 2016 (A/HRC/35/45). Ils ont fait part aux membres du Groupe de travail des difficultés qu'ils rencontraient, notamment pour la définition du mandat du groupe d'éminents experts indépendants, la nomination de nouveaux membres et l'obtention de ressources humaines et financières supplémentaires.

* A/72/150.



4. S'agissant des postes vacants à pourvoir, les Maldives, qui assurent la coordination du Groupe des États d'Asie et du Pacifique (Maldives) ont fait parvenir au Secrétariat la candidature de M. Saïed A. Ashowwaf (Arabie saoudite), qui lui a été transmise par sa Mission permanente. De même, la Tunisie, qui assure la coordination du Groupe des États d'Afrique (Tunisie) a fait parvenir au Secrétariat la candidature de M. Ibrahim Agboola Gambari (Nigéria), qui lui a été transmise par sa Mission permanente.

5. L'Assemblée générale est invitée à prendre les mesures appropriées.
